



Le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (42) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, M. Jean-Michel FORT, M. Gilbert BLANC, Mme Christelle PALLEAU, Mme Brigitte VOITIER, M. Noël BLIN, M. Henri LORY, M. Philippe GUERINEAU, Madame Martine LACOTTE.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/09/2023

Excusé(s) (11) : Mme Sabine DESMAISON, M. Olivier VIGNAU. M. Roland VRILLON ayant donné procuration à M. Brice TAYON, M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Stéphane ZECCHI ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, M. Gilles CARANTON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Didier DUVERGNE ayant donné procuration à Mme Pascale BAVOUZET, Mme Valérie LEGRÉSY ayant donné procuration à Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Ludovic RÉAU ayant donné procuration à Mme Brigitte VOITIER.

18 : Rapport d'activité 2022 : service public délégué de contrôle de l'assainissement non collectif du département de l'Indre

Châteauroux Métropole est adhérente au syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre pour l'ensemble de ses communes membres.

Les missions du syndicat regroupent le contrôle de fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel existants et le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves (ou réhabilitées).

Elle sont actuellement confiées par affermage à SAUR.

Dans le cadre des conventions de services publics délégués, l'exploitant est tenu de présenter annuellement à la collectivité délégante un rapport d'activités au titre de l'année passée.

C'est à ce titre que le rapport joint est présenté au Conseil Communautaire.

On note en particulier que 1 602 contrôles périodiques de bon fonctionnement et 1 009 contrôles avant cession immobilière ont été réalisés. Environ 82 % des installations contrôlées ne sont pas conformes dont plus de la moitié qui présente un danger pour la santé des personnes.

En complément, 335 contrôles de réalisation ont été menés pour des projets neufs ou des réhabilitations. On note que 92% d'entre eux sont conformes et font appel à des filières agréées (non classiques et compactes) dans 74% des cas, contre 10% il y a 10 ans.


Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2022 présenté par le délégataire du syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre dont Châteauroux Métropole est adhérente.

Suite à une discussion, le Conseil communautaire prend acte .

Le Président,


M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance


Pascale BAVOUZET